

LE DEVOIR



MONDE

Attentats de Pâques: horreur et incompréhension au Sri Lanka | **B1**

URBANISME

Échanger son logement pour échapper à la pénurie | **B5**

2

CAHIER

CULTURE

Quelques raisons d'être heureux, selon Fernand Dansereau | **B8**

III INONDATIONS

Les riverains priés de rester aux aguets

La situation s'est stabilisée dans plusieurs secteurs, mais le niveau des eaux demeure dangereusement élevé

Mélisa Léonard et Ian St-Cyr ont dû quitter samedi la maison qu'ils louaient depuis un an sur le chemin de la Pointe au Sable, à Rigaud. Relogé dans une auberge à quelques minutes de route, le couple est passé lundi constater l'ampleur des dégâts laissés par la crue printanière.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR



GUILLAUME LEPAGE
À RIGAUD
LE DEVOIR

Les autorités préviennent les riverains de ne pas baisser la garde. Malgré le fait que plusieurs régions du Québec ne connaîtront pas une montée des eaux similaire à celles du printemps 2017, tout porte à croire que des citoyens de certains secteurs ne sont pas au bout de leur peine.

« Les autorités municipales sont encore sur un pied d'alerte. Leurs ressources sont toujours mobilisées et les nôtres aussi. Personne ne crie victoire même si on voit la lumière au bout du

tunnel », indique Éric Houde, porte-parole de la sécurité civile. Les gens devront également redoubler de prudence, dit-il : le dégel du sol va causer des épisodes de glissement de terrain dans les prochains jours.

Si le portrait global est plus positif cette année par rapport à 2017, le tableau s'est noirci à quelques endroits. Sur les rives du lac Saint-Pierre — situé entre Sorel et Trois-Rivières —, le niveau des inondations a dépassé celui d'il y a deux ans. Un scénario similaire pour la rivière Chaudière sur presque toute sa longueur en Beauce.

M. Houde se montre tout de même rassurant pour la suite. S'il salue les ré-

flexes de protection adoptés par bon nombre de riverains et de municipalités à risque d'être inondés, il ajoute que la météo a finalement joué en leur faveur. « On n'a pas eu les énormes quantités de pluie qu'on pensait. On en a eu pas mal, mais pas autant que ce qui avait été prédit. »

Près de 3000 résidences ont été inondées dans la province et plus de 1300 personnes ont été évacuées, selon un bilan d'Urgence Québec publié en milieu de soirée, lundi. La Beauce demeure la région la plus touchée avec plus de 860 personnes évacuées jusqu'à présent. Depuis la spectaculaire crue de la rivière Chaudière la semaine dernière, quelque

300 résidences ont été inondées à Beauceville. Et elles sont près d'un millier à Sainte-Marie.

Au lendemain de son passage à Laval, François Legault a poursuivi sa rencontre des sinistrés à Gatineau. Une quarantaine de résidences y ont été inondées et près d'une centaine de personnes ont été évacuées. En point de presse, le premier ministre a réitéré que le programme d'indemnisation allait être plus rapide cette année comparativement à 2017.

Une somme cumulative maximale de 100 000 \$ a toutefois été fixée afin de

Près de 3000 résidences ont été inondées au Québec et quelque 1300 personnes ont été évacuées

VOIR PAGE A 2 : INONDATIONS

INDEX

Avis légaux B2
Culture B7
Décès B4
Éditorial A6
Grille TV B7
Idées A7
Météo B6
Monde B1
Mots croisés B6
Religion B6
Société A5
Sports B4
Sudoku B6
Sur la route B5

III SÉNAT

Promesses électorales en suspens

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

A lors que la session parlementaire tire à sa fin, d'importantes promesses électorales de Justin Trudeau demeurent en suspens. Et c'est sur les épaules du Sénat que repose le sort de ces projets de loi. Les sénateurs auront-ils le temps d'adopter ce menu législatif d'ici l'été, et avant la campagne électorale fédérale ?

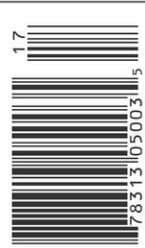
« C'est sûr qu'il reste beaucoup, beaucoup de pain sur la planche, reconnaît la représentante adjointe du gouvernement au Sénat, Diane Bellemare. Mais j'ai assez bon espoir qu'on finira à la

fin juin. [...] Dans le passé, on a réussi à terminer les choses en temps voulu. »

En vertu du calendrier parlementaire, les sénateurs disposent d'encore huit semaines de travaux d'ici la relâche estivale. Or, 13 projets de loi importants sont toujours à l'étude à la Chambre haute. Et dans le lot, près de la moitié mettent en œuvre des pans de la plateforme électorale des libéraux il y a quatre ans.

C'est le cas du projet de loi C-58, qui réforme le régime d'accès à l'information, mais qui a été critiqué parce que des juges craignent que leur sécurité soit compromise par la divulgation proactive de leurs allocations de dépenses — qui permettrait de retrouver leurs traces dans leurs hôtels par exemple. Le C-59 modifie la loi antiterroriste de Stephen Harper. Il met en place un mécanisme

VOIR PAGE A 4 : SÉNAT



7 178313 105003 115

III JOUR DE LA TERRE

L'Assemblée nationale encerclée pour le climat

PATRICE BERGERON
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Environ 5000 personnes ont entouré de façon symbolique l'Assemblée nationale à Québec, lundi après-midi, pour demander au gouvernement Legault d'en faire beaucoup plus pour combattre la crise climatique.

L'activité était organisée par un collectif qui regroupe plusieurs organismes écologistes et des syndicats. Les parlementaires étaient toutefois absents en ce jour de la Terre, puisque la Chambre fait relâche jusqu'à la semaine prochaine.

« C'était symbolique, a déclaré le porte-parole de La Planète s'invite à l'université Louis Couillard, dans une entrevue à La Presse canadienne lundi après-midi. C'était pour demander à nos politiciens d'arrêter de tourner en rond et plutôt de se doter d'une réelle vision politique en vue de lutter contre la crise climatique. »

Il a rapporté que les organisateurs avaient estimé la foule à quelque 5000 personnes.

Le porte-parole du Parti québécois en matière d'environnement, le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, participait aussi à la marche.

En entrevue téléphonique en fin d'après-midi, il a expliqué que, même si les parlementaires sont absents cette semaine, « l'Assemblée nationale demeure le lieu symbolique de décision, de pouvoir » au Québec où convergent les manifestations.

Les manifestants réclament notamment l'adoption d'une loi sur le climat

pour réduire les émissions de CO₂ de 50 % d'ici 2030, et de 100 % d'ici 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Ils exigent aussi l'arrêt du projet Énergie Saguenay, ce grand projet de pipeline qui acheminerait du gaz naturel de l'Ouest vers une usine de liquéfaction à Saguenay, en vue de l'exporter.

« On veut du pragmatique, des mesures concrètes », a répété M. Couillard. Pour sa part, M. Gaudreault estimait qu'il faut des gestes forts du gouvernement, alors que plusieurs régions sont durement frappées par des inondations.

Le député arrivait lui-même avec ses revendications précises. Il a exprimé sa solidarité avec les sinistrés et a demandé au gouvernement de compléter rapidement la cartographie des zones inondables au Québec, en coordination avec les trois ministères concernés, soit Environnement, Sécurité publique, et Affaires municipales.

« Ce sera un outil pour les municipalités, afin de leur permettre de planifier le développement et éviter qu'on se retrouve toujours dans des situations qu'on vit depuis quelques années de façon intense, des inondations à répétition avec des évacuations. »

Enfin, M. Gaudreault a demandé à ce que soit étudié en commission parlementaire le projet de loi qu'il a déposé pour le respect des obligations internationales en matière climatique, c'est-à-dire les cibles de réduction du CO₂ et autres GES.



Lise d'Amour et Robert Dumoulin, deux résidents de Rigaud, se sont résignés à quitter leur maison isolée par les eaux lundi. Le frère de M. Dumoulin leur a prêté main-forte.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Relocaliser des quartiers?

INONDATIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

ne pas « gaspiller l'argent des contribuables », a assuré M. Legault. Une fois ce plafond atteint, les sinistrés se verraient offrir 200 000 \$ par l'État québécois pour les inciter à déménager.

Le chef caquiste n'a d'ailleurs pas fermé la porte à la relocalisation de quartiers complets, tels que celui de Pointe-Gatineau, inondé pour la seconde fois en deux ans. « Est-ce qu'on est capables de déplacer un groupe de citoyens? Si on les envoie chacun de leur côté, c'est certain qu'on perd la vie de quartier. Il faut regarder si c'est possible de faire des déménagements en groupe », a-t-il déclaré.

« C'est une des options, mais ce n'est pas la seule, nuance en entrevue au *Devoir* le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin. Il y a des questions qu'on doit se poser avant de déraciner les gens. »

Dans le cas de Pointe-Gatineau, l' élu évoque la possibilité de protéger le secteur puisque des familles y vivent « depuis plusieurs générations » et que le quartier a été « défiguré » par l'amputation de quelque 200 maisons. « Peut-être que ça va nous coûter moins cher que de déménager tout le monde », avance-t-il.

Pointe à venir

Dans la région de Montréal, le niveau du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies et de celle des Mille-Îles est demeuré relativement stable lundi, mais encore très élevés. La mairesse de la métropole, Valérie Plante, s'est rendue pendant la journée dans l'ouest de l'île, notamment sur l'île Mercier où une dizaine de résidences ont été inondées.

En Montérégie, la ville de Rigaud a été la plus touchée par la crue des eaux. Et les riverains de cette municipalité qui se relève à peine des inondations du printemps 2017 devront prendre leur mal en patience. La pointe du débit d'eau est attendue pour demain, a fait savoir aux représentants de la presse lundi le directeur du Service incendie, Daniel Boyer. Mais cela ne veut pas dire que le niveau de l'eau va baisser pour autant, a-t-il aussitôt averti.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le niveau de la rivière des Outaouais a rapidement atteint une hauteur de plus de 24 mètres, alors que le seuil d'inondation mineure est établi à 23 mètres. « On est à 50 centimètres de 2017 », a résumé Da-

niel Boyer. « C'est un record qu'on ne veut absolument pas battre cette année. »

En matinée, près de 200 résidences étaient inondées et une cinquantaine étaient difficiles, voire impossibles d'accès. Environ 40 familles ont été relogées ou ont bénéficié des services de la Croix-Rouge. À ce travail sur le terrain s'est ajouté l'apport des 160 militaires des Forces armées canadiennes déployés pendant la fin de semaine — ils sont environ 600 à être mobilisés sur le territoire québécois à la demande de la Sécurité civile.

Mélisa Léonard était revenue une dernière fois constater l'ampleur des dégâts causés par la crue sur sa maison lorsque *Le Devoir* l'a rencontrée lundi après-midi. Son conjoint et elle sont locataires depuis un an sur le chemin de la Pointe au Sabre, bordant la rivière Rigaud. Or, depuis samedi, ils ont été relogés à l'auberge du Mont Rigaud. « Il y a de bonnes chances qu'elle soit démolie », lance M^{me} Léonard, résignée, en jetant un coup d'œil à sa résidence. Celle-ci a été une première fois inondée en 2017, raconte-t-elle, puis rénovée par le propriétaire. « Il ne l'a pas fait surélever, il était trop pressé de la relouer. »

La riveraine a vécu la grande crue il y a deux ans, alors qu'elle habitait à deux jets de pierre de son logement actuel, sur le chemin du Bas de la Rivière. Sérieusement endommagée, la maison a été démolie, comme cinq autres dans le voisinage.

De son côté, Luc Laberge connaît un sort plus heureux — pour l'instant du moins. Sa maison est entourée d'eau, mais il s'en formalise peu. Muni d'une pompe, il surveille le niveau de l'eau qui s'est infiltré dans son vide sanitaire pour éviter qu'elle ne gagne le plancher. « On n'a pas beaucoup d'aide de la municipalité. C'est surtout ça que je déplore », laisse-t-il toutefois tomber.

« J'aurais aimé que la Ville nous aide pour les sacs de sable, ajoute celui qui dit avoir troqué son véhicule pour une chaloupe afin de faciliter ses déplacements. Ma voisine a 82 ans, elle ne peut pas s'arranger toute seule. Elle a de la misère à se déplacer. »

Comme cette dame, d'autres rescapés des inondations du printemps 2017 ont préféré jeter l'éponge. « Il y en a une pas pire gang qui sont restés, mais il y en a beaucoup pour qui, cette année, ça les a tués, témoigne M. Laberge. J'ai deux dames ici que je connais. Quand elles ont eu le coup d'eau en 2017, c'était correct. Mais cette année, c'était trop, elles sont parties. Même qu'elles ne veulent plus rien savoir de rester ici. »



Les organisateurs ont estimé la foule à quelque 5000 personnes.

FRANCIS VACHON LE DEVOIR



CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL



L'honorable Harjit Sajjan
Ministre de la Défense nationale
du Canada

Le rôle du Canada dans le
monde et son réengagement
envers le maintien de la paix

3 mai 2019 • de 11 h 45 à 13 h 45

Déjeuner-causerie de la Série
Politique présentée par :

Bell

Avec l'appui de :

Desjardins

Hydro
Québec

BOMBARDIER

SNC • LAVALIN

100
CN

LOGISTIK

CAE

Bell Helicopter
Une société de Textron

LE DEVOIR

INSCRIPTION • CORIM.QC.CA • 514 340-9622



L'armée est déployée à Rigaud depuis dimanche pour venir en aide aux résidents.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Cathédrale du pétrole

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Chaque époque élève des monuments à sa propre gloire. Le Moyen Âge eut ses cathédrales de pierres calcaires, autour desquelles s'édifia, dans une idée d'ascension céleste, un édifice civilisationnel.

Et nous? Qu'élevons-nous en ce siècle où nous avançons en somnambules? Notre agitation continue nous permet-elle de dresser quelque chose de conséquent devant l'érosion du temps?

Après s'être remis d'un incendie tel un phénix, Fort McMurray réapparaît plus que jamais, depuis l'élection du conservateur Jason Kenney, comme la grande cathédrale canadienne de la religion du pétrole. À l'heure du retour en force des conservateurs, la plupart des Canadiens sous-estiment ou ignorent encore les contraintes qu'ils subissent au nom de l'industrie pétrolière. Ils sont, en ce domaine plus que d'autres peut-être, doucement conduits à fermer les yeux sur la réalité de ce qu'induisent sur nos vies ces entreprises dominantes. Il faut lire, pour s'en persuader, dans le numéro courant du *Monde diplomatique*, un texte éclairant d'Alain Deaneault consacré à l'emprise quasi féodale qu'exerce la famille Irving.

Ceux qui se forment sans cesse l'idée qu'il faut sauver l'Occident grâce à un repli identitaire, où l'islam leur sert d'épouvantail et l'incendie de Notre-Dame de hochet, oublient volontiers, éblouis par le scintillement de leur nostalgie, comment notre monde se fait lui-même l'artisan de son propre malheur, dans les excès débridés de la consommation et d'un libéralisme que l'on se refuse pourtant à regarder en face, par peur de constater, tel un Quasimodo, nos propres difformités.

Tandis que le gouvernement Trudeau répète qu'il va parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en respect des engagements qui le lient à l'Accord de Paris, la situation continue en vérité de se détériorer. Les documents produits par le Canada indiquent que ces émissions de gaz, entre 2016 et 2017, ont encore augmenté.

Or ce rejet dans l'atmosphère a une relation directe avec la température. Les scientifiques s'accordent à dire que si, au cours de ce siècle qui s'égrène petit à petit, la température globale augmente de plus de 2°C, la vie sur Terre va s'effondrer. Mais le GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental, doute que le monde occidental soit à même de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, comme il le juge pourtant nécessaire. Si bien que l'hypothèse d'en arriver au pire en matière d'environnement se révèle de plus en plus probable.

•••••

Les gargouilles des cathédrales du Moyen Âge ne réussirent pas seules à faire peur au triste destin que nous nous préparons. Pour en arriver à endiguer la catastrophe écologique que nous sommes en train de préparer, il faudrait exproprier largement l'industrie pétrolière et développer, au plus vite, une nouvelle conscience du monde qui renouerait avec le sens de la durée. Mais au lieu de cela, on pousse de hauts cris, les yeux révoltés, dès lors qu'il est question de mieux contrôler cette « propriété privée » qui ne fait pourtant qu'une bouchée de notre avenir.

Au Moyen Âge, les communautés qui se lançaient dans la construction de cathédrales leur consacraient sans hésiter une lourde part de leurs ressources économiques, en un temps où la croissance intérieure brute avoisinait le zéro. On prenait le temps et l'argent qu'il fallait pour matérialiser une idée de société. Personne n'aurait songé à imposer à cet effort un échéancier serré au nom d'une simple mesure de la productivité: cela aurait été jugé aussi bête que de soutenir qu'on peut accoucher d'un enfant en un mois grâce à l'aide de neuf femmes.

Ces grands travaux, on savait les penser dans un effort conjugué décliné sur plusieurs générations. Pour le bois nécessaire, les bâtisseurs comptaient sur des plantations de chênes patiemment entretenues. Les pousses de ces futurs géants, mises en terre au début des travaux d'édification de la cathédrale, donnaient la matière pour construire des prie-Dieu à la fin de ceux-ci.

•••••

Donner le temps au temps: cette idée s'accordait avec l'expression d'une morale de la durée et d'un effort conjugué. Cette morale fut diffusée par des contes, déclinés de multiples façons, comme celui, célèbre, du paysan au seuil de trépasser. Ce mourant raconte à ses enfants qu'un trésor est caché au bout de son champ. Les voilà qui s'empressent de remuer la vieille terre en vain. Mais à l'automne, les champs sont plus dorés que jamais. De telles histoires, racontées aux enfants puis aux petits-enfants, contribuaient à transmettre le sens d'une œuvre à accomplir qui dépasse les seules limites de sa vie.

Les histoires qu'on raconte désormais sont plutôt sur le thème de l'empressement qu'il faut mettre à piller les ressources, au nom d'un continuum d'accumulation que nous appelons « la croissance », seul capable d'engendrer la richesse, laquelle est vue, d'abord et avant tout, comme une affaire strictement individuelle. Les temps présents, soumis à cette terrible pression, mettent à rude épreuve jusqu'aux choses fondamentales les plus simples: écouter, parler, voir, lire.

Dans un vieux conte célèbre, issu du Moyen Âge allemand, un flûtiste offre aux dirigeants d'une ville de la libérer de l'emprise des rats. Mais fort de son pouvoir, et au nom de son seul droit à s'enrichir, ce magicien-musicien en vient à s'emparer de l'avenir lui-même, supprimant à sa guise tous les enfants. Nous connaissons encore la mélodie du droit à s'enrichir sur le dos de l'avenir. Cette défense des seuls intérêts privés va-t-elle longtemps continuer de plomber l'avenir commun?



Le quartier Centre-Sud a été défiguré dans les années 1960 par la construction d'artères routières et de la Maison de Radio-Canada.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III MONTRÉAL

Une autre destruction du « Faubourg à m'lasse » ?

De grands projets immobiliers inquiètent des citoyens du Centre-Sud

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Morcelé par des voies routières qui l'ont défiguré, le quartier Centre-Sud à Montréal fera l'objet d'une vaste opération de requalification au cours des prochaines années. Des citoyens craignent toutefois que leur quartier soit livré aux promoteurs immobiliers et ils ont profité des consultations tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le secteur des Faubourgs pour exprimer leurs inquiétudes.

« Nous avons l'impression que le rouleau compresseur du centre-ville avance sur nous avec l'assentiment de la Ville et des promoteurs », a souligné dans son mémoire l'organisation citoyenne Centre-Sud debout!

Lors de séances tenues au cours des dernières semaines, l'OCPM a entendu une centaine d'intervenants préoccupés par le développement de ce secteur délimité par les rues Saint-Hubert, Sherbrooke et Fullum et les berges du fleuve Saint-Laurent. La Ville souhaite élaborer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui prévoit notamment la recombinaison de la trame urbaine, la reconfiguration des accès au pont Jacques-Cartier et la définition de paramètres de développement pour les terrains vacants.

Devant l'OCPM, Yves Chartrand, de Centre-Sud debout!, a rappelé les traumatismes subis par le quartier, dont la destruction du « Faubourg à m'lasse » pour faire place à Radio-Canada et à la construction de l'autoroute Ville-Marie.

« On a perdu 800 logements dans le quartier. On a perdu 5000 personnes, dont une majorité de familles », a-t-il

souligné. « On ne voudrait pas répéter cet épisode bien triste de l'histoire de notre quartier. »

C'est que le Centre-Sud est en pleine mutation. Les employés de Radio-Canada s'apprentent à quitter la grande tour pour s'installer, en juin 2020, dans leur nouvelle maison, dans la partie est du stationnement. Le vaste terrain a été vendu à des promoteurs, dont le Groupe Mach.

Plus à l'est, le promoteur Prével a acheté un terrain en friche au pied du pont Jacques-Cartier (connu sous le nom de Porte Sainte-Marie) et entend y réaliser un projet comportant des unités résidentielles, des commerces et des bureaux. Et c'est sans compter le départ de Molson-Coors, qui déménagera sur la Rive-Sud. Les terrains de l'entreprise brassicole sont à vendre, mais l'administration de Valérie Plante pourrait se prévaloir d'un droit de préemption sur certains lots en cas de transaction.

L'essor du développement immobilier inquiète le groupe citoyen Centre-Sud debout!

« Nous craignons une fracture sociale entre la partie de notre quartier au nord du boulevard René-Lévesque, qui sera plus pauvre, et le sud où la Ville a l'intention d'accueillir des milliers de nouveaux résidents dans la « zone déstructurée » qui sera plus riche », écrivent les citoyens dans leur mémoire.

Cohabitation avec le port

Les promoteurs Mach et Prével sont aussi venus présenter leurs réflexions à l'OCPM. Avec son « Quartier des lumières », le Groupe Mach entend créer un « quartier total » sur les stationne-

ments actuels de Radio-Canada avec des unités résidentielles. La tour de Radio-Canada accueillera des bureaux et un hôtel. Le promoteur s'engage à réserver des espaces pour la construction d'une école de la Commission scolaire de Montréal « selon une organisation verticale ». Ainsi, la cour de récréation et les équipements sportifs seraient aménagés sur le toit-terrasse, a indiqué l'entrepreneur.

Pour sa part, l'Administration portuaire de Montréal (APM) reconnaît que les nouvelles normes en matière de sécurité ont réduit l'accès au fleuve pour les citoyens. « Le Port de Montréal ne s'oppose pas d'emblée au principe de redonner l'accès à l'eau aux Montréalais et [aux] Montréalaises. Cependant, le défi est de taille pour une organisation comme la nôtre », a souligné l'APM.

Si le Port veut être un bon voisin, il prévient qu'il n'est pas un voisin paisible. « Avec le départ de Molson et de Radio-Canada, des projets immobiliers verront le jour. [...] Les futurs résidents devront être conscients qu'ils habitent près d'un voisin industriel avec des opérations possibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. »

Alors que le groupe citoyens Centre-Sud debout! plaide pour limiter la hauteur des nouveaux immeubles à deux ou trois étages, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain suggère plutôt de hausser les seuils de densité dans ce secteur afin de construire plus d'unités à prix abordables et de dégager des espaces publics.

L'OCPM devra soumettre ses recommandations à l'administration Plante au cours des prochains mois.

Construction: des versions désuètes du code encore appliquées au Québec

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le gouvernement refuse d'intervenir pour forcer les municipalités à imposer les normes de construction les plus récentes sur les nouvelles maisons. Alors que certaines appliquent le Code de construction de 2010, de nombreuses municipalités appliquent encore celui de 1995, voire celui de 1985.

« C'est prématuré », a expliqué le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et responsable de la Régie du bâtiment, Andrée Laforest, lors de l'étude des crédits mardi dernier. « Plusieurs » municipalités « n'étaient pas prêtes », a-t-elle ajouté.

Une position vivement dénoncée par la députée libérale Lise Thériault, qui a posé beaucoup de questions à M^{me} Laforest à ce sujet. « Vous êtes la gardienne de la qualité de la construction au Québec. Vous devez envoyer un signal clair aux municipalités, a-t-elle dit. Ce n'est

pas normal qu'en 2019 les municipalités appliquent la version de 1985. »

Le secteur de la construction souhaite que le gouvernement impose un code unique basé sur les normes les plus récentes. À l'heure actuelle, chaque municipalité peut choisir sa version du Code, n'en appliquer aucune ou encore appliquer sa propre réglementation.

Situations

Selon l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, la situation actuelle donne lieu à toutes sortes d'injustices et d'absurdités. Le directeur technique Marco Lasalle donne l'exemple d'une maison de Saint-Lambert où on applique le code de 1995. Le propriétaire veut finir son sous-sol, mais les travaux sont bloqués.

« À Saint-Lambert, la hauteur des sous-sols dans les vieilles maisons est très basse. Avec le code de 1995, on demande 2,3 mètres de hauteur, alors les travaux sont barrés. »

Or si la même maison s'était trouvée à Montréal ou à Laval, le propriétaire aurait pu poursuivre les travaux sans problème, parce que le code de 2010 a des normes différentes. « Avec les connaissances qu'on a acquises, on a compris que ce n'est pas la hauteur du plafond qui est dangereuse, c'est l'échappée d'escalier qui est importante. »

M. Lasalle plaide en outre que le code de 2010 est plus sécuritaire. « Dans le code de 1995 et ceux d'avant ça, on ne parle même pas du radon, alors que le radon, c'est la deuxième cause de cancer du poumon au Canada. » À son avis, « il n'y a aucune raison de maintenir le statu quo ».

Cette semaine, le ministre Laforest n'a pas exclu d'imposer un code unique. Elle a fait valoir qu'elle était en poste depuis seulement six mois et qu'elle avait dû faire face à d'autres enjeux plus urgents. Elle a aussi mentionné que certaines municipalités étaient contre le code unique parce qu'elles craignaient de ne pas avoir accès à certains matériaux.

Ping-pong législatif

SÉNAT

SUITE DE LA PAGE A 1

unifié de surveillance des agences de renseignement, mais ne retire pas aux espions canadiens leur nouveau pouvoir controversé de perturbation. Le C-71 resserre le contrôle des armes à feu. Il permet aux autorités de fouiller tout le passé judiciaire d'un demandeur de permis d'arme et oblige les vendeurs à vérifier auprès de la GRC que les acheteurs détiennent un permis.

Un trio de projets de loi sur l'exploitation de projets industriels a en outre particulièrement suscité la controverse — et offert un avant-goût des débats électoraux. Car avec le C-48, le gouvernement Trudeau promet un moratoire du transport de pétrole brut au large du nord de la Colombie-Britannique.

Le C-68 annule une réforme de Stephen Harper en restaurant une protection de l'habitat pour tous les poissons, et non plus juste pour les espèces pêchées à des fins récréatives, commerciales ou autochtones.

Le C-69 confie l'évaluation environnementale de grands projets à une seule nouvelle agence et élargit les consultations de même que le mandat d'études pour examiner les impacts sociaux, économiques et ceux sur la lutte contre les changements climatiques.

Le C-75, pour sa part, ne découle pas d'une promesse électorale, mais du fameux arrêt Jordan de la Cour suprême. Il propose des moyens de désempoigner le système judiciaire, mais les conservateurs l'ont critiqué, car il permet de traiter par procédures sommaires (débouchant sur des peines moins sévères) un plus large éventail d'infractions.

Pour parvenir à l'adoption de cet important menu, une entente a été conclue entre les leaders des quatre groupes de sénateurs.

Les représentants du gouvernement avaient d'abord tenté de forcer la cadence avec une motion d'attribution de temps. Les sénateurs s'y sont farouchement opposés, à coup de tactiques dilatoires. Les leaders ont alors négocié et convenu d'un calendrier qui prévoit la fin de l'étude sénatoriale d'ici la fin mai (sauf pour les C-48, C-68 et C-69, qui n'ont pas de date butoir).

Un ping-pong législatif est toutefois presque assuré, car la sénatrice Bellemare et ses homologues conservateur et indépendant préviennent que la plupart des projets de loi seront amendés. (Les sénateurs d'allégeance libérale n'ont pas rappelé *Le Devoir*.)

Place au ping-pong

Lorsque le Sénat modifie un projet de loi, la Chambre des communes doit approuver ces changements, puisque tout projet de loi doit être adopté dans sa forme identique par les deux Chambres. Si les Communes refusent, le Sénat doit se prononcer à nouveau. Et ainsi de suite, jusqu'à un commun accord.

« J'ai bon espoir qu'on adopte tous ces projets de loi, mais avec beaucoup d'amendements, observe le sénateur conservateur Claude Carignan. Ce sera ensuite à la Chambre des communes de voir ce qu'ils acceptent et refusent. »

Le représentant du groupe des sénateurs indépendants, Yuen Pau Woo, confirme que ses collègues — qui forment

la majorité au Sénat — voudront eux aussi modifier les projets du gouvernement. « C'est le nouveau Sénat. On ne s'y gêne pas pour faire des amendements. » Le Sénat compte maintenant 58 indépendants, 30 conservateurs, 9 libéraux indépendants et 7 sénateurs non affiliés.

Les leaders estiment néanmoins que le Parlement aura le temps d'adopter toute cette législation. Le Sénat devrait terminer ses études d'ici le début juin, ce qui laissera encore trois semaines pour le ping-pong législatif.

Difficile de prévoir, en outre, si les sénateurs indépendants majoritaires tiendront tête aux députés, si ces derniers rejettent leurs amendements. Certains projets de loi les préoccupent plus que d'autres.

Le C-71 est au cœur d'une importante querelle. En comité sénatorial, les conservateurs ont réussi à en modifier d'importants aspects en ramenant la vérification d'antécédents aux cinq dernières années, en assouplissant les restrictions de transport et en redonnant aux politiciens un droit de regard sur la classification des armes. Mais ces amendements doivent être entérinés par une majorité des sénateurs à la Chambre haute. Et l'un des membres de la majorité indépendante, André Pratte, a fait valoir que le C-71 avait été « affaibli considérablement », ajoutant qu'il espérait que d'autres sénateurs « reviendront sur ces changements ».

Le sort du C-69 pourrait en revanche profiter de l'appui d'indépendants qui partagent les préoccupations des conservateurs et de certaines provinces. Le sénateur Woo évoque l'imprévisibilité du processus d'évaluation environnementale proposé et une crainte que le droit de consultation plus large n'entraîne un risque de contestations judiciaires de gens qui plaideraient qu'ils auraient dû être entendus.

Une opposition de façade?

Les sénateurs indépendants ont modifié des projets de loi dans le passé. Mais ils ont par la suite cédé, lorsque les Communes ont rejeté leurs amendements.

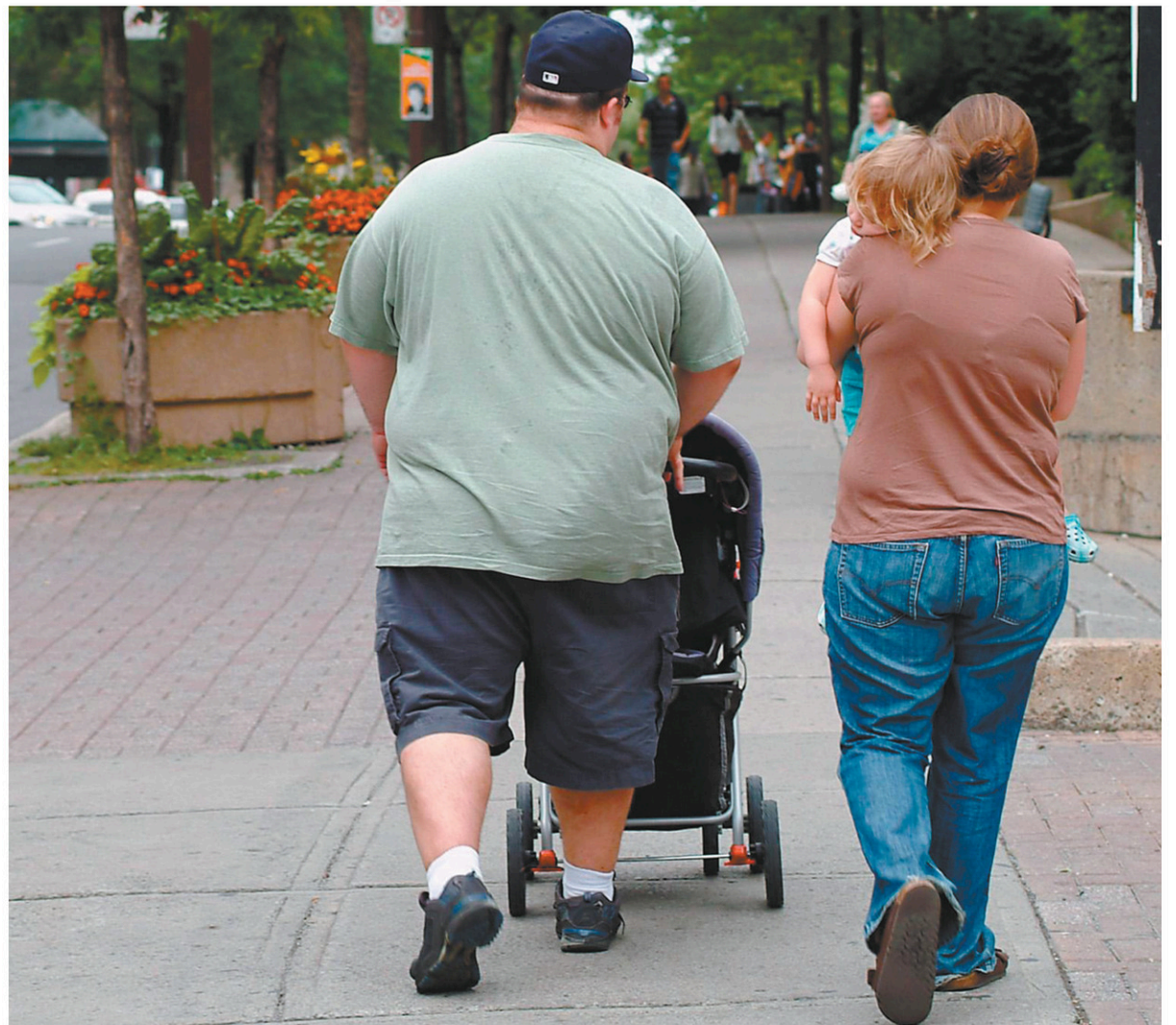
Le sénateur Woo refuse de prédire si ce sera de nouveau le cas cette fois-ci. « Nous traverserons le pont quand nous y serons rendus. »

Le sénateur Carignan croit que les indépendants pourraient se sentir « moins liés au gouvernement » cette année, puisque, les dernières fois, un jugement de la Cour suprême ordonnait l'adoption d'une loi sur l'aide à mourir et que la légalisation du cannabis était une promesse phare des libéraux. Tant le contrôle des armes à feu que l'encadrement des projets énergétiques étaient cependant aussi dans la plateforme libérale.

La sénatrice Bellemare ne s'attend pas à des ping-pongs législatifs à n'en plus finir. « Je pense que la plupart des sénateurs indépendants reconnaissent qu'ils ne sont pas élus et que, dans un va-et-vient, on doit s'incliner devant la Chambre des communes. »

Une philosophie qui semble partager le sénateur Woo. « On ne devrait pas avoir peur d'être très critiques et de proposer des amendements, dit-il. C'est une autre question de savoir si l'on devrait régulièrement défaire des projets de loi du gouvernement ou rejeter les messages de la Chambre des communes lorsqu'elle stipule qu'elle n'accepte pas tous nos amendements. »

Bien qu'elle s'oppose fondamentalement aux réformes de l'exploitation énergétique, la minorité conservatrice ne se battra pas dans le vide, selon le sénateur Carignan. « Au bout de la ligne, si le gouvernement décide d'adopter un projet de loi qui ne tient pas la route, il y a une élection qui s'en vient. Et les gens voteront en conséquence. »



Quelque 376 900 adultes sont considérés comme étant obèses au Québec.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

III SANTÉ

L'accès aux soins reste ardu pour les Canadiens obèses

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

L'obésité est une maladie chronique nécessitant des réponses plus adaptées que de simples recommandations à bien manger et à bouger davantage, selon Obésité Canada. Or, le portrait de l'accès à des soins spécialisés pour les personnes obèses que dresse l'organisme est peu encourageant.

L'organisme caritatif publie aujourd'hui la seconde édition de son *Bulletin sur l'accès des adultes au traitement de l'obésité au Canada*.

« Malheureusement, la situation ne s'est pas tellement améliorée depuis 2017 », déplore Marie-France Langlois, endocrinologue au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, professeure à l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche du CHUS. La cause de ce surplace, selon la scientifique ayant contribué au rapport : « Aucun de nos gouvernements ne reconnaît encore l'obésité comme une maladie chronique. Ils considèrent plutôt que c'est un facteur de risque pour d'autres maladies. »

Parmi les éléments qui manquent le plus cruellement dans le système public, la D^{re} Langlois évoque l'implantation de cliniques spécialisées en obésité où les patients pourraient rencontrer une multitude de professionnels : diététiciens, physiothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux, médecins, chirurgiens bariatriques, etc. Au Québec, une seule clinique du genre existe.

Chirurgie et médication

Au chapitre de la chirurgie bariatrique, le Québec fait figure de meilleur joueur

au Canada, selon le bulletin. On compte 376 900 adultes considérés comme obèses dans la province. Du nombre, 4005 ont obtenu des chirurgies bariatriques en 2017-2018. C'est donc un Québécois obèse sur 94 qui y a eu accès, contre 1 sur 178 en Ontario et 1 sur 185 à l'échelle du Canada. Malgré tout, au Québec, les patients doivent attendre 24 mois avant de pouvoir consulter un chirurgien.

La chirurgie bariatrique est généralement considérée comme un traitement efficace. En plus d'une perte de poids substantielle, elle entraîne fréquemment d'autres répercussions positives sur la santé, comme la disparition du diabète.

Obésité Canada milite également pour un remboursement des médicaments anti-obésité par les régimes d'assurance publics ou privés. « La médication n'est pas la première option, mais elle peut être efficace lorsqu'elle est combinée à un programme d'amélioration des habitudes de vie », explique la D^{re} Langlois.

La préparation du bulletin a été rendue possible grâce au soutien financier d'entreprises pharmaceutiques, de technologies médicales, d'appareils chirurgicaux et d'alimentation. Le groupe de travail scientifique comporte des médecins affiliés aux universités de l'Alberta, McMaster, Memorial de Terre-Neuve, de Sherbrooke et Dalhousie.

Obésité Canada s'intéresse au traitement et à la prévention de l'obésité, ainsi qu'aux politiques publiques y ayant trait. L'association compte 20 000 professionnels de la santé parmi ses membres.

CAMPES D'ÉTÉ

DEPUIS 1983

CAMPES D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec le département de publicité au 514 985-3399 publicite@ledevoir.com

Pour étudiants de 7 à 17 ans Pour information:
 Centre-ville de Montréal et Toronto à Toronto: (416) 921-6998
 Camp de jour et résidence à Montréal: (514) 531-4193
www.mwscamps.com office@mwscamps.com

Résultats des tirages du : 2019-04-20

649 + 10X
250 000\$ GARANTI

Consultez les résultats du Super tirage du 20 avril à loto-quebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

Quebec 49

02	08	09
17	36	47
32 compl.		

Extra 6500964

Résultats des tirages du : 2019-04-19

MAX

02 16 21 33 39 42 47 COMPL. 01

Prochain gros lot (approx) : 35 000 000 \$

Extra

3935655

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Harcelé au travail?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Ryan Spainhower, sur les débris de sa maison brûlée par les incendies de forêt à Paradise, en Californie, en 2018. De 20 % à 50 % des personnes exposées à une catastrophe naturelle ont un risque de développer des troubles psychologiques.

JOSH EDELSON AGENCE FRANCE-PRESSE

III CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des conséquences qui altèrent aussi la santé mentale

Ouragans, vagues de chaleur, incendies de forêt, inondations : ces sinistres ont des répercussions sur les suicides, les maladies et la violence

FLORENCE ROSIER
LE MONDE

« Quand les gens pensent au changement climatique, ils pensent d'abord à ses effets sur l'environnement et sur la santé physique. Mais les effets sur la santé mentale, bien que peu reconnus, affectent également un nombre considérable de personnes », explique Susan Clayton, professeure de psychologie (College of Wooster, Ohio, États-Unis). Elle est la coauteure du rapport *Santé mentale et changement climatique*, publié en mars 2017 par l'Association américaine de psychologie et l'ONG EcoAmerica.

« On dispose maintenant de preuves convaincantes de l'impact du changement climatique sur la santé mentale », assure Susan Clayton. Avec, toujours, ce constat récurrent : « Cet impact n'est pas équitablement distribué : il affecte de façon disproportionnée les populations aux ressources limitées. » Mais aussi les femmes et les enfants, les personnes âgées, les travailleurs en plein air, les minorités ethniques, les migrants...

« Après une catastrophe naturelle, de 20 % à 50 % des personnes exposées ont un risque d'effet néfaste pour leur santé mentale », résume Cécilie Alessandri, responsable du pôle psychosocial à la Croix-Rouge française. Ainsi, une étude a montré qu'après l'ouragan *Katrina*, qui a dévasté La Nouvelle-Orléans (Louisiane) en août 2005, les troubles mentaux se sont amplifiés avec le temps.

Par exemple, le taux de syndrome de stress post-traumatique est passé de 14,9 % cinq à huit mois après la catastrophe, à 20,9 % un an après. Le stress post-traumatique est cette reviviscence du drame, couplée à une forte anxiété. Il risque, en l'absence de prise en charge, de se transformer en anxiété chronique et en dépression sévère.

Difficultés de la reconstruction

« Après un premier sentiment de soulagement d'avoir survécu, la plupart des troubles psychiatriques apparaissent dans un second temps, lorsqu'il faut

faire face aux difficultés de la reconstruction », explique Guillaume Fond, psychiatre à l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille et enseignant-chercheur à l'université Aix-Marseille, dans la revue *L'Encéphale*, en février.

Autres impacts : dans les deux ans qui ont suivi l'ouragan *Katrina*, le taux de suicides dans la population de La Nouvelle-Orléans a triplé. Lors des déplacements des habitants dans le Mississippi, les violences à l'encontre des femmes ont augmenté. Après l'ouragan *Andrew* qui a frappé Miami en 1992, le nombre d'homicides et de suicides a doublé...

Plus pernicieux, « après une catastrophe naturelle, on note une destruction du tissu social et des liens de solidarité, relève Cécilie Alessandri. D'où l'importance, lors des interventions, d'essayer de recréer du lien, de renforcer l'entraide, de proposer des lieux où les personnes se sentent en sécurité et peuvent échanger ».

La préparation est également essentielle. « Formations aux premiers secours psychologiques, renforcement des tissus associatifs... : il s'agit de mieux préparer les individus, les communautés, les personnels et les volontaires associatifs à faire face », note M^{me} Alessandri. Les enjeux : limiter les risques de

Après un premier sentiment de soulagement d'avoir survécu, la plupart des troubles psychiatriques apparaissent dans un second temps, lorsqu'il faut faire face aux difficultés de la reconstruction

GUILLAUME FOND



développer des troubles plus graves. Et favoriser la résilience, cette capacité de la communauté à se relever.

Perte d'identité culturelle

Il y a aussi des effets indirects ou chroniques. Vagues de chaleur, sécheresses, inondations et feux de forêt : autant de phénomènes qui mettent en tension les ressources en eau et en nourriture, entraînent des pertes économiques, provoquent des migrations forcées, exacerbent les risques de conflits. « Les Inuits ont été la première communauté à vivre une détresse mentale et une perte d'identité culturelle, à cause de la transformation de leur écosystème », dit Ashlee Cunsolo, du College of the North Atlantic, au Canada. Leur consommation d'alcool et de drogues, en particulier, a flambé.

En 2018, deux études « de très grande qualité », selon Susan Clayton, ont mesuré l'impact du réchauffement global. La première a été menée sur deux millions d'Américains entre 2002 et 2012. Résultat : un réchauffement de 1°C était associé à une hausse de 2 % des problèmes de santé mentale. Selon la seconde étude, un réchauffement de 1°C était associé à une progression du taux de suicide de 0,7 % aux États-Unis et de 2,1 % au Mexique. Les fortes chaleurs mettent le corps à l'épreuve. Elles peuvent augmenter la quantité libérée de cortisol, une hormone du stress. Et elles diminuent la qualité du sommeil, « or on sait que les troubles du sommeil entraînent des troubles psychiques », précise Guillaume Fond.

Quid des migrants ? Selon une étude française pilotée par Baptiste Pignon et publiée en 2018 par le *Journal of Psychiatric Research*, leurs troubles psychiatriques augmentent sur trois générations. Et le psychiatre de compléter : « Aux effets psychologiques liés au déracinement, à l'isolement, aux conditions de vie difficiles, s'ajoutent des perturbations biologiques dues aux changements d'alimentation et d'exposition à la lumière. »

Ce texte a été publié le 13 avril 2019 à lemonde.fr.

Les archéologues affrontent eux aussi les fausses nouvelles

AGENCE SCIENCE-PRESSE

À l'instar des experts d'autres disciplines, un petit groupe d'archéologues propose à son tour une mobilisation contre la désinformation, parce que, de l'Atlantide jusqu'aux extraterrestres constructeurs de pyramides, il y a bien longtemps que l'archéologie est au cœur d'un faisceau d'affirmations douteuses.

D'aucuns pourraient dire qu'il leur a fallu du temps pour se réveiller : l'émission de télévision *Ancient Aliens*, diffusée sur la chaîne History (1), en est à sa 13^e saison. Selon un reportage paru cette semaine dans *Science*, ce qui aurait alarmé des gens comme David Anderson, professeur d'archéologie à l'Université Radford (Virginie), c'est la dernière édition du sondage annuel sur les « peurs des Américains » (Survey of American Fears) sondage mené par une université californienne, et qui conclut qu'en 2018, plus de 40 % des Américains croyaient que les extraterrestres avaient visité la Terre dans le passé (contre 27 % en 2016) et que 57 % croyaient à l'existence de civilisations avancées comme l'Atlantide (contre 40 % deux ans plus tôt). « Je ne sais pas trop ce qui entraîne la hausse de ces idées, mais des émissions de télé les propagent, ainsi qu'Internet », estime Anderson.

Ils notent par ailleurs que cette « pseudo-archéologie » s'appuie très souvent sur des idées préconçues ou des prémisses erronées, comme cette image d'un guerrier maya qui serait prétendument assis dans une fusée en train de décoller : là où plusieurs voient le « feu » propulsant la fusée, les historiens de l'art maya reconnaissent la représentation du monde souterrain de l'après-vie, et là où plusieurs voient une fusée, ils voient l'arbre sacré qui fait le pont entre le monde des morts et le nôtre.

La pseudo-archéologie sera à l'ordre du jour du congrès de la Société américaine d'archéologie cette semaine, et certains préviennent que cela pourrait être un combat plus difficile que ce que d'aucuns imaginent : le reportage de *Science* signale ainsi que « toutes les femmes interrogées pour cet article ont été victimes de harcèlement en ligne après s'être attaquées à des interprétations pseudo-archéologiques ».

En 2018, 57 % des Américains croyaient, selon un sondage, à l'existence de civilisations avancées comme l'Atlantide — contre 40 % deux ans plus tôt

III ENVIRONNEMENT

4000 glissements de terrain en un an

AGENCE SCIENCE-PRESSE

Il existe une île qui, dans le Grand Nord canadien, a peut-être battu un record mondial : une augmentation des glissements de terrain de 6000 % en 30 ans.

Les photos satellite de l'île Banks, située à l'ouest de l'Arctique canadien, révèlent en effet que le nombre de sols affaiblis (et parfois transformés en lacs ou en marécages) est passé de 63 en 1984 à plus de 4000 en 2013. Selon deux chercheurs de l'Université d'Ottawa qui publiaient mardi dans *Nature Communications*, c'est un phénomène qu'on peut directement attribuer au réchauffement climatique : le sol qui, jusque-là, était gelé en permanence, s'affaisse lorsque la couche de glace qui le maintenait en position se met à fondre. Rien d'étonnant jusque-là, sauf qu'on n'avait pas vu venir ce phénomène à une telle vitesse.

Le peuple Inuvialuit, ou Inuit de l'ouest, rapporterait qu'il est plus difficile de se déplacer à travers l'île, et qu'il est déconseillé de boire à partir de plusieurs ruisseaux, tant ceux-ci sont envahis par la boue.

Il y a certes plusieurs années que des rapports en provenance de l'Arctique font état de sols qui dégèlent et ébranlent les routes et les bâtiments. Mais ce sont des récits du sud de l'Arctique, essentiellement sur le continent. L'île Banks, elle, est située encore plus au nord.

Le dégel du sol s'observe beaucoup plus au nord qu'on ne croyait

III CLASSE MOYENNE

Encore la bonne cible

À six mois des prochaines élections fédérales, les partis politiques commencent à ouvrir leur jeu. Et si les moyens proposés divergent de l'un à l'autre, la cible reste la même : séduire la classe moyenne. Car cette classe moyenne à laquelle même les plus riches disent appartenir se sent totalement délaissée par les élites.

Des trois grands partis fédéraux, c'est certainement celui de Justin Trudeau qui parle le plus directement à cette classe moyenne, qui regroupe près des deux tiers de la population selon la définition qu'en donne l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le slogan est le même qu'en 2015, répété *ad nauseam* : « Améliorer le sort de la classe moyenne et de ceux qui travaillent fort pour y accéder. »

Chez les conservateurs d'Andrew Scheer, on en est encore aux amuse-gueule, mais le message est clair : les familles canadiennes sont prises à la gorge par la taxe sur le carbone, qui tue l'emploi et qu'on promet d'abolir à la première occasion.

Le phénomène de la classe moyenne prise comme cible des politiciens n'est pas nouveau, mais il a pris de l'ampleur ces dernières années. Il est même à l'origine de la montée de cette droite populiste qui prétend parler au nom du peuple et vouloir lui redonner la fierté perdue en même temps que la richesse qui lui aurait été confisquée par les méchants gouvernements.

Une belle illusion, certes, qui découle pourtant de problèmes bien réels, que ce soit la perte d'un emploi transféré dans un pays à bas salaires ou la difficulté pour les plus jeunes d'accéder à une certaine stabilité et à un revenu décent.

Dans une étude récente, l'OCDE prévient les gouvernements qu'ils doivent prendre au sérieux le déclin de la classe moyenne dans la plupart des 36 pays membres, dont le Canada. Lors d'un discours prononcé à l'ONU, le secrétaire général de l'organisme, M. Angel Gurría, y est allé d'une mise en garde : « Les gens sont en colère. Ils estiment de ne pas recevoir ce qui leur revient. »

Il faut tout de même nuancer ces propos. Car s'il est juste d'affirmer qu'une plus grande proportion des baby-boomers appartenaient à la classe moyenne canadienne dans leur vingtaine que de millénariaux aujourd'hui (67 % contre 59 %), les chiffres montrent que l'un et l'autre groupes ne consacrent pas plus que leur part des revenus totaux du pays au financement des services publics qu'ils reçoivent. Certains de ces services sont surtout offerts aux plus jeunes (transport en commun, garderie, éducation, etc.), alors que d'autres vont aux aînés (santé, sécurité de la vieillesse, etc.), ce qui laisse la fausse impression de ne pas en avoir pour son argent.

Précisons que la classe moyenne dont il est ici question est un concept purement statistique, défini comme étant l'ensemble des ménages (individus vivant sous un même toit) dont les revenus additionnés se situent entre 75 % et 200 % du revenu médian, soit entre 53 000 \$ et 140 000 \$ pour le Canada en 2015 (45 000 \$ et 120 000 \$ pour le Québec).

Pour l'OCDE, qui plaide pour une « croissance inclusive », la classe moyenne « est au cœur d'une société cohésive et prospère ». Tout relatif qu'il soit, le confort auquel aspirent ses membres au prix de beaucoup d'efforts les incite à soutenir la croissance, mais aussi la qualité des services publics. Une société dans laquelle la majorité des citoyens se sent respectée est moins sujette à la corruption, au travail au noir et à d'autres comportements antidémocratiques.

Or, on a assisté, au cours des dernières décennies, à une baisse de la qualité de vie d'une partie de cette classe moyenne. Le prix des logements entre autres a crû trop rapidement, forçant les familles à s'éloigner de leur lieu de travail et à passer de longues heures dans la circulation chaque semaine.

À cause de la quasi-stagnation des revenus, il faut plus de temps aux jeunes ménages pour rejoindre les rangs de leurs aînés. Et pendant ce temps, les plus riches accaparent une part plus grande des revenus de marché et des richesses.

Pour tenter de corriger la situation, les gouvernements ont introduit diverses mesures d'aide, mais l'OCDE insiste : il faut faire plus. Qu'on pense à ces fameux paradis fiscaux, que l'on dit vouloir combattre sans trop de conviction. L'aide au logement locatif prend aussi beaucoup de retard dans la plupart des villes où le prix des terrains et des propriétés a explosé depuis dix ans. Et que dire du laisser-faire en matière de tarification des nouveaux services essentiels que sont devenus Internet et la téléphonie cellulaire?

La campagne électorale fédérale est déjà commencée. Restons vigilants pour débusquer ce qui se cache derrière les slogans.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



LETTRES

Longue vie à l'eau malgré tout

Le Québec est touché de plein fouet encore une fois par des inondations printanières. Ailleurs dans le monde, les inondations sévissent de plus en plus et, semble-t-il, sont causées entre autres par les changements climatiques. L'Inde est souvent touchée d'ailleurs. Devant l'ampleur de nos catastrophes naturelles, c'est donc souvent l'eau qui est en cause; l'eau de pluie, l'eau de nos rivières, l'eau encore si abondante malgré tout sur notre terre qui porte encore si bien son nom de planète bleue. Mais l'eau est une ressource naturelle non substituable. Cette eau souvent si salvatrice. Cette eau qui un jour déclarera forfait sur notre terre. Comme nous, elle n'est pas éternelle. Malgré le fait que l'eau nous bouleverse par l'élan de sa force en emportant parfois dans son sillon des êtres chers, elle demeure toujours aussi essentielle à la biodiversité de la vie sur terre. Voilà donc une belle ambiguïté pour celle que l'on peut encore goûter librement. Cette eau si présente dans notre quotidien. Celle dont on ne peut se passer. Longue vie à l'eau!

Yvan Giguère
Saguenay, le 22 avril 2019

L'esprit des premiers bâtisseurs

Le premier ministre français, Édouard Philippe, a annoncé qu'un concours international d'architec-

ture allait être lancé pour la reconstruction de la flèche de la cathédrale Notre-Dame. C'est aller vite en besogne. Ne faudrait-il pas d'abord se demander s'il faut la reconstruire cette flèche, considérant qu'elle avait été ajoutée par Viollet-le-Duc au XIX^e siècle? Personnellement, je verrais très bien une cathédrale plus fidèle aux idéaux des premiers bâtisseurs. Un débat doit se faire en France. Chers cousins français, cette tragédie venant tout juste de se produire, de grâce, ne précipitez pas les choses. Déjà que le président Emmanuel Macron a fait une erreur en affirmant que la restauration sera achevée en cinq ans, ce qui mettra beaucoup de pression sur ceux qui en seront responsables. Rappelons-nous que les premiers bâtisseurs ont mis presque 200 ans à l'achever.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 17 avril 2019

Quand la potence n'est jamais un crucifix!

Étant donné que *Le Devoir* publie des articles d'une qualité exceptionnelle, la décision de publier une édition de fin de semaine de Pessah-Pâques, qui présente exclusivement Pâques, est une façon profondément irresponsable d'atteindre un lectorat élargi constituant le paysage diversifié de Québec.

Bien que j'applaudisse à l'explication de « Pâques, passage de la mort à la vie » par Jean-Claude Ravet (20-21 avril 2019) sur Pâques comme un défi spirituel contemporain, son choix de faire référence à *La nuit*, d'Elie Wiesel, et à cet en-

fant « pendu, ici à cette potence » comme une typologie de la crucifixion contemporaine est profondément troublant. Transposer une mémoire de l'Holocauste en une christologie est un geste théologique erroné, aussi choquant pour la mémoire des victimes des camps de la mort que quand l'Église en détresse tente de créer un couvent de carmélites en dehors du périmètre de Dachau. Peut-être que Ravet aurait pu se concentrer sur la déplorable mission du couvent en tant que « forteresse spirituelle et garantie de la conversion des frères égarés de nos pays ainsi que preuve de notre volonté de gommer les outrages si souvent fait au vicar de Christ ».

La mention d'infractions contre le vicar de Christ fait allusion à des accusations selon lesquelles Pie XII n'a pas aidé les Juifs autant qu'il aurait pu le faire pendant la Seconde Guerre mondiale, ce que ces religieuses espèrent effacer par la prière. Malgré la complicité du Vatican avec les camps de la mort en tant que leçon théologique distincte que les chrétiens devraient pouvoir contempler aujourd'hui, en particulier à Pâques, Ravet aurait dû être plus sage qu'égaliser l'image de Wiesel de Dieu « pendu à la potence » comme une crucifixion. Un crucifix ne remplacera jamais « la potence » sur laquelle 6 millions de personnes ont été « pendues » lors de l'extermination imminente du peuple juif d'Europe. J'espère que ces omissions seront corrigées et qu'il y aura à l'avenir un point de vue contrebalancé qui traite également du calendrier juif.

D' Aubrey L. Glazer, rabbin de la congrégation Shaare Zion
Montréal, le 22 avril 2019

LIBRE OPINION

L'ampleur de la mission de nos enseignants

Marie-France Boulay
Étudiante à la maîtrise en psychopédagogie à l'Université Laval

Depuis plusieurs années déjà, les médias rapportent les défis de toutes sortes que doivent affronter les enseignantes et les enseignants de nos écoles primaires et secondaires. Une situation troublante, de par le seul fait qu'elle semble avoir des impacts non négligeables sur notre capacité à retenir dans la profession les enseignants débutants et à offrir des conditions d'exercice optimales aux plus expérimentés.

À première vue, le manque de ressources spécialisées pour faciliter l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les classes dites « ordinaires » semble à lui seul avoir intensifié et complexifié le travail des enseignants.

Mais à bien considérer les choses, c'est un ensemble de circonstances et de transformations qui peut être mis en cause.

En effet, depuis l'an 2000 seulement, les enseignants ont eu à s'approprier un nouveau programme de formation, de nouvelles disciplines, de nouveaux outils, de nouvelles méthodes d'évaluation. Les régimes pédagogiques aussi ont changé, tout comme les politiques éducatives ont évolué, reflétant ainsi certaines caractéristiques d'un contexte social, politique et économique en transformation.

La tâche des enseignants s'est également complexifiée dans la mesure où les attentes sociétales en matière d'enseignement et d'éducation des enfants vont en croissant.

En effet, il ne se passe pas un semestre sans que des groupes d'in-

térêts demandent que soient inclus de nouveaux cours dans le programme scolaire québécois. Le dernier en date : les psychiatres qui militent pour que des cours d'éducation à la santé mentale soient ajoutés au programme de formation.

Bien que le sujet soit hautement préoccupant, il vient malgré tout s'ajouter à une liste déjà bien longue de sujets tout aussi pertinents qui sont ou pourraient être inclus dans le cursus scolaire : cours d'éducation à la sexualité, à l'utilisation éthique des technologies, à l'écocitoyenneté, à l'entrepreneuriat, à l'engagement citoyen, cours de cuisine, cours de finances personnelles, etc.

Sans compter le fait que les savoirs et les compétences dont les élèves auront besoin pour contribuer à la vie en société changent constamment, selon l'OCDE.

Ainsi, les questions que posent la mondialisation, l'environnement, le déploiement de nouvelles technologies, les migrations de population, tout autant que l'évolution rapide des métiers et de l'environnement de travail forcent les réflexions quant aux apprentissages qui devront être faits par les élèves d'aujourd'hui pour évoluer dans le monde de demain.

Bien entendu, ces transformations sociales ont des impacts importants sur la profession enseignante. Or, le rôle de l'enseignant dans la réussite éducative des élèves est majeur et prédominant.

Dans ce contexte, il m'apparaît essentiel que nous nous questionnions, collectivement, quant aux efforts que nous sommes prêts à déployer pour soutenir nos enseignantes et nos enseignants dans l'exercice de leur fonction, no-

tamment en raison de l'ampleur de la mission sociale que nous leur confions.

Que ce soit en rehaussant leur salaire, en augmentant les ressources d'aide spécialisée dans les écoles, voire en leur offrant des voies de développement professionnel efficaces et adaptées tant à leurs besoins qu'à ceux de leurs élèves et de leur organisation scolaire, le temps est venu de faire des gestes concrets qui reconnaîtront l'ampleur de la mission que nous confions à nos enseignants.

Il m'apparaît essentiel que nous nous questionnions, collectivement, quant aux efforts que nous sommes prêts à déployer pour soutenir nos enseignants

III SCIENCE

La désinformation : un danger réel pour la santé publique

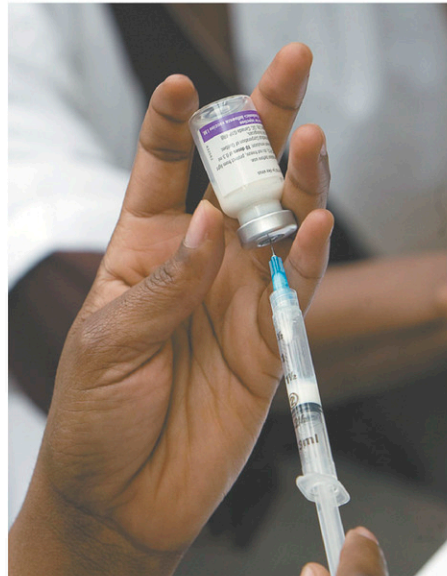
Patrick D. Paquette

Président de l'Association des microbiologistes du Québec

Les lanceurs d'alerte ont un rôle important à jouer dans nos démocraties. En général, il faut saluer le courage de ces personnes qui risquent parfois gros pour éveiller la conscience collective et révéler des situations et des phénomènes déplorables. En revanche, il apparaît qu'à l'ère des médias sociaux et de l'information spectacle, les lanceurs d'alerte sont de plus en plus nombreux à se positionner sur des causes dont ils ne maîtrisent pas toujours tous les paramètres et dans lesquelles leurs motivations ne sont pas toujours claires. Si nous appuyons ces lanceurs d'alerte qui mettent leurs intérêts personnels en réserve pour le bien collectif, en revanche nous nous interrogeons sur les dérives de certains. D'ailleurs, ces derniers inquiètent la communauté scientifique dans un contexte où les communications commencent à manquer de filtres.

Impérative vérification

La science étant constituée de la somme des connaissances vérifiées et vérifiables, il va de soi que la notion de vérification est primordiale pour accorder un caractère scientifique à un phénomène. Récemment, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, la D^{re} Theresa Tam, sonnait l'alarme au sujet des fausses informations sur la vaccination qui circulent abondamment sur les médias sociaux, alors que ceux-ci deviennent des foires de désinformation qui permettent à quiconque de conforter les opinions d'un public déjà convaincu. *Le Devoir* rapportait d'ailleurs qu'une analyse d'un groupe de chercheurs parue dans la revue scientifique *Science* du 9 mars dernier démontrait que les fausses informations se pro-



Avant de pouvoir affirmer que les vaccins sont un danger pour la santé, il faudrait pouvoir compter sur un ensemble de preuves consensuelles, remarque l'auteur.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

pagent plus rapidement et à plus grande échelle que les informations véridiques, notamment sur Twitter. Concrètement, une histoire vraie serait rarement partagée à plus de 1000 personnes, alors que le 1 % de fausses informations les plus virales se propagent rapidement à des groupes compris entre 1000 et 100 000 individus.

Des scientifiques s'emmêlent

Il est regrettable, voire dangereux, que certains scientifiques participent à ces efforts de désinformation en colportant des théories conspirationnistes. Le tort causé à la crédibilité des scientifiques est grand, certes, mais les dommages peuvent aussi avoir des conséquences graves pour la protection du public. La sortie récente au Québec d'un scienti-

fique mettant en cause les vaccins et leurs risques pour la santé ainsi que la crédibilité des organismes publics qui en font la promotion comme de l'Organisation mondiale de la santé porte atteinte à la santé publique. De tels propos sont d'autant plus navrants dans un contexte où des maladies virales évitables par la vaccination ressurgissent avec force — comme c'est le cas de la rougeole, dont les cas ont bondi de 300 % au premier trimestre 2019.

Il est vrai que des preuves scientifiques peuvent se contredire et que de nouvelles connaissances peuvent surgir. Toutefois, le rôle de la communauté scientifique, dans un processus de révision par les pairs et de cocréation du savoir, est d'établir les éléments consensuels, les tendances qui se démarquent et les faits basés scientifiquement sur lesquels doivent s'appuyer les décisions prises par les professionnels.

Les professionnels ont une responsabilité tacite envers le public. Avant de pouvoir affirmer que les vaccins sont un danger pour la santé, il faudrait pouvoir compter sur un ensemble de preuves dont les résultats font consensus pour les chercheurs, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas le cas.

Une rectification difficile à mener

Les microbiologistes sont en bonne position pour témoigner qu'il y a davantage de bienfaits à la vaccination que de risques associés. Donner une attention exagérée aux risques sans jamais parler des bienfaits est intellectuellement malhonnête.

L'Association des microbiologistes du Québec souhaite ajouter sa voix au concert des chercheurs et des professionnels de la santé qui, malgré des preuves scientifiques appuyant leurs actions et leurs communications, doivent se battre de plus en plus contre des individus à l'argumentaire fallacieux.

nario n'a rien à voir avec la vie. C'est le produit d'une vision idéalisée et donc mensongère de l'existence.

La censure victimaire s'apparente ainsi au mécanisme du déni : pour éviter une représentation douloureuse, on l'évacue du champ de la perception. Le problème, c'est que cette forme de défense très onéreuse empêche aussi toute guérison. Un traumatisme persistera tant et aussi longtemps qu'on cherchera à l'ignorer. [...] La censure victimaire se trouve en somme à confondre la représentation d'un contenu dérangeant avec sa promotion. Or, un artiste, un écrivain peut parfaitement montrer certaines réalités sans pour autant les cautionner. La représentation ne suppose pas l'adhésion. Montrer, ce n'est pas approuver ni préconiser.

Cette confusion illustre le défaut central de la censure victimaire : son incapacité à tenir compte du point de vue que porte l'œuvre sur le contenu représenté. Tout se passe comme si la censure victimaire se contentait de repérer des contenus classés comme étant « acceptables » ou « inacceptables », sans se demander sous quel jour ils sont représentés. Cette forme simpliste de lecture évacue le sens des œuvres qui doit pourtant être médité, élaboré, à l'image du travail de déchiffrement que nous menons dans nos propres vies. C'est pourquoi les arts narratifs peuvent être vus comme des « laboratoires de réflexion » qui nous offrent la possibilité de creuser les mystères de l'existence.

Faut-il conclure de tout cela que la question de la moralité de l'art ne se pose pas ? Je n'affirmerais pas une telle chose. Il peut être tout à fait pertinent de se demander si une œuvre, en représentant tel contenu violent ou pervers, se complait elle-même dans la violence ou la perversion, si la vision qu'elle donne du réel s'en trouve ainsi obstruée et si elle accouche au bout du compte d'une représentation étriquée ou bornée du monde. C'est ce que voulait dire, je crois, le controversé Ezra Pound lorsqu'il affirmait que l'art de qualité ne peut être immoral du fait qu'il est tenu à l'exactitude.

Au lieu de céder aux tentations de la censure, demandons plutôt des œuvres fortes et belles, car des œuvres fortes et belles résisteront forcément aux puérités de l'immoralité « inexacte ».

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues* ? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

Responsabiliser Google, Facebook ou Twitter ?

PIERRE TRUDEL



Le gouvernement du Royaume-Uni a publié début avril un livre blanc énonçant des intentions très claires de changer le paysage d'Internet. L'initiative s'inscrit dans la tendance actuelle à reconnaître la nécessité d'instituer une régulation plus conséquente des activités se déroulant en ligne. Plusieurs constatent que les entreprises ne sont pas forcément les mieux placées pour déterminer, dans des situations concrètes, ce qui doit être toléré en ligne. Même le grand patron de Facebook appelait récemment de ses vœux une réglementation étatique des réseaux sociaux. Ce livre blanc indique dans quel sens pourrait aller cette réglementation étatique.

Après avoir rappelé les multiples dérives observées sur Internet, comme la circulation du matériel illégal, les activités mettant en péril la sécurité nationale et celle des individus, le livre blanc britannique annonce l'intention du gouvernement d'édicter un nouveau modèle de réglementation des activités se déroulant en ligne. La principale mesure mise en avant est l'imposition d'un devoir général de prudence aux entreprises exploitant des plateformes en ligne. Celles-ci seraient tenues de mettre en place des mesures de précaution proportionnées à l'ampleur des maux à prévenir.

Contenus préjudiciables

Le livre blanc distingue entre les différents types de contenus et de comportements préjudiciables. Il recense des types de contenus qui sont plus susceptibles de faire l'objet d'obligations strictes : l'exploitation des enfants, les contenus terroristes, les messages d'organisations criminelles, notamment en matière d'immigration illégale, l'esclavage, la pornographie extrême, la pornographie à des fins de vengeance, les crimes haineux, le harcèlement, l'incitation à la violence, la vente d'objets illégaux, les contenus illégalement mis en ligne, la diffusion d'images indécentes de personnes âgées de moins de 18 ans. Ces maux sont plus faciles à définir, à reconnaître et à contrôler. À l'égard de ces contenus, les entreprises seraient tenues à une obligation de faire diligence.

Par contre, le livre blanc reconnaît que certains contenus sont plus difficiles à définir, par exemple la désinformation, le contenu violent, l'intimidation ou le harcèlement. Des mesures calibrées sont nécessaires pour réduire l'incidence des contenus de ce type. De telles mesures doivent être appliquées en tenant compte du contexte pour juger du caractère délictueux des propos.

Le livre blanc n'envisage toutefois pas d'imposer aux plateformes en ligne une obligation générale de surveiller ce qui s'y passe. On préconise plutôt des mesures qui institueraient une culture de transparence et de responsabilisation. Les plateformes seraient tenues de déposer des rapports périodiques démontrant la pertinence de leurs activités destinées à assurer le respect de leurs obligations de diligence.

Le livre blanc britannique veut renforcer les obligations actuelles imposant aux plateformes d'agir lorsqu'elles ont connaissance qu'une activité illégale se déroule sur leurs installations. Il leur reviendrait de mettre activement en place les mesures proportionnées afin de répondre aux risques associés aux activités pouvant se dérouler sur leurs sites. Leurs devoirs devraient refléter la gravité des enjeux et des risques associés à leurs domaines d'activités. Des codes énonçant les bonnes pratiques viendraient déterminer les ressources et les mesures que les entreprises auraient à déployer, notamment pour la modération des débats.

Un régulateur étatique

La mise en place d'une instance de régulation est aussi envisagée. Il y a là une indication que l'approche de retenue de la part des pouvoirs publics tire à sa fin. La régulation des plateformes en ligne pourrait relever d'une instance qui existe déjà ou d'une instance qui serait à créer. L'intention est de faire en sorte que les coûts de la régulation publique soient assumés par les entreprises. Évidemment, compte tenu du caractère planétaire du réseau, le régulateur national devra forcément agir en concertation avec les interlocuteurs des autres pays.

Le gouvernement anglais préconise que l'instance de régulation des activités en ligne mette en place des mesures proportionnées aux risques associés aux différentes activités se déroulant sur Internet. Le régulateur devra porter attention à l'impératif de promouvoir l'innovation tout en assurant la protection des droits des usagers. On précise aussi que l'autorité de régulation devra être indépendante à la fois des entreprises concernées et des autorités politiques.

Avec ce livre blanc, un autre pas est franchi vers la mise en place de mécanismes régulateurs réalistes et conséquents avec les caractéristiques internationales des plateformes d'Internet. Une consultation est en cours au Royaume-Uni sur cet énoncé d'intention. La démarche se déroule dans un contexte présentant beaucoup de similarités avec le nôtre. Elle marque un changement d'attitude des dirigeants politiques à l'égard de la régulation de ce qui se passe sur Internet.

Le livre blanc reconnaît que certains contenus sont plus difficiles à définir, par exemple la désinformation, le contenu violent, l'intimidation ou le harcèlement. Des mesures calibrées sont nécessaires pour réduire l'incidence des contenus de ce type.

Les inconvénients de la censure victimaire

Interdire la représentation de sujets pénibles revient à interdire le réel

Alain Roy

Écrivain et directeur de la revue *L'Inconvénient*

Jusqu'à récemment, la question de la moralité de l'art avait surtout été posée dans le contexte d'accusations d'outrage aux bonnes mœurs ou en raison de la diffusion d'œuvres jugées racistes ou haineuses. [...] Or voici que se manifeste une nouvelle forme d'injonction morale visant les œuvres d'art. Des groupes de victimes dénoncent des œuvres pour la raison qu'elles leur causent un déplaisir. Au nom du droit à ne pas revivre un traumatisme passé, on réclame des œuvres expurgées de tout contenu désagréable ou dérangeant. Cet appel à la censure (ou à l'autocensure) ne s'exerce pas au nom de l'ancienne morale bourgeoise ou victorienne; d'un genre inédit, la censure victimaire cherche à étendre au domaine des arts et des lettres le militantisme des droits qui avait pour vocation première de s'attaquer à des situations de discrimination ou d'inégalité vécues dans la réalité. Elle aborde ainsi les arts et les lettres comme s'ils constituaient un espace de discrimination ou d'inégalité pouvant affecter les individus, un espace qu'il conviendrait d'aménager à la manière des campus américains transformés en « safe spaces », où toute victime peut se sentir à l'aise et reconvenue pour ce qu'elle est, en tant qu'elle souffrant.

Cette manière d'aborder l'art et la littérature pose problème à bien des égards. En fait, elle revient tout simplement à les nier.

Imaginons la situation de l'écrivain ou du scénariste à qui il serait défendu de traiter tout sujet susceptible de perturber tel ou tel groupe de victimes. Car la censure victimaire, en son principe, n'est l'apanage d'aucun groupe. Elle ouvre une véritable boîte de Pandore : si on lui donnait libre cours, ce ne sont pas seulement,

Des Idées en revues



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *L'Inconvénient*, printemps 2019, n° 76.

disons, les agressions sexuelles contre les femmes qui se verraient frappées d'interdit; les victimes de toutes natures pourraient revendiquer la censure des contenus associés à leurs souffrances : pédophilie, violence conjugale, discrimination, racisme, intimidation, voies de fait, handicap, dépression, pauvreté, chômage, faillite, divorce, pensées suicidaires, trahison, harcèlement, exploitation, manipulation, infidélité, jalousie, avortement, solitude, maladie, impuissance, laideur, obésité, vieillesse, deuil, névrose, alcoolisme, dépendances, échecs, blessures narcissiques, etc. La vie humaine est faite de souffrances et nous nous retrouvons tous, à un moment ou à un autre, dans la position de la victime (voire du bourreau).

Interdire la représentation de sujets pénibles, cela revient à interdire le réel. Les épreuves de la vie sont la matière même des films et des romans. Bannissez cela et vous venez de bannir la littérature et le cinéma. Pour la censure victimaire, le seul schéma narratif concevable se résume grosso modo à celui-ci : une personne échappe à tout conflit en rencontrant des personnes aimables qui renforcent son estime de soi. On bâille d'ennui juste à y penser. Car un tel scé-



Vengeful Sister, 1956
HOWARD GREENBERG GALLERY ET STEPHEN GALLERY

III PHOTOGRAPHIE

Le génie oublié de Heath

Le Musée des beaux-arts du Canada consacre une exposition à ce grand maître américain

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

D

evant les photographies de Dave Heath, présentées au Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa, le visiteur se trouve d'emblée conquis par la découverte d'un artiste dont la substance et l'élan, projetés sur plus d'un demi-siècle, ont trouvé des voies originales pour se maintenir et se renouveler. Au milieu des pays d'empathie et de mélancolie que Heath explore, force est de constater qu'il règne, tel un prince discret, sur de vastes territoires de la photographie en noir et blanc, là où pourtant son nom demeure souvent méconnu.

Certaines de ses images saisissent l'œil, prennent à la gorge, puis vous renversent. *Vengeful Sister* (1956), cette petite fille qui semble se réjouir des douleurs de son frère gisant au sol, est un chef-d'œuvre à tous égards. Il en va de même pour ce jeune homme noir, coiffé d'une casquette molle, tentant en apparence de fuir un petit groupe, que le photographe saisit en 1959. Ou bien de ce garçon qui semble se mirer dans des eaux troubles, une sorte de marais impressionniste qui se révèle en fait être du gazon, ou plutôt, dès lors qu'on regarde plus attentivement encore, les simples ondulations d'un pelage de chien.

Plusieurs des photographies de Heath, mort à Toronto en 2016, ont quelque chose de la douceur à la fois enveloppante et tragique qui émane des œuvres des grands maîtres hollandais du siècle d'or, mais avec une signature bien à lui. La liste des images de différents formats devant lesquelles on reste saisi pourrait ici s'allonger.

Dès 1947, ses travaux commencent à être remarqués aux États-Unis. Il n'a alors que seize ans. L'adolescent sent qu'il ne peut reculer devant la tâche qui consiste à se trouver et à se comprendre en devenant un artiste. Soldat pendant la campagne de Corée, Heath en ra-



Kansas City, Missouri, 1967
HOWARD GREENBERG GALLERY ET STEPHEN GALLERY

mène des clichés étonnants, empreints de gravité. Sa vie, il l'écrit déjà dans le miroir que lui offre le monde, en s'emparant de la lumière pour la fixer, dans un art maîtrisé.

Des grands maîtres de la photographie, dont Robert Frank, le couvrent très tôt de leurs attentions bienveillantes, impressionnés par l'acuité de son regard. Andrea Kunard, conservatrice associée à l'Institut canadien de la photographie, souligne : « Dave Heath a eu beaucoup de soutien de la part de la communauté des photographes. Très tôt, il a été apprécié. »

Si bien que Heath reçoit, deux fois plutôt qu'une, la plus haute distinction qu'un artiste puisse alors espérer : la bourse Guggenheim pour les arts. En 1959, le travail de Heath trouvait déjà sa place au Museum of Modern Art de New York (MOMA).

Marqué au sceau d'une enfance difficile, Heath a connu, dans sa chair même,

les effets de l'abandon et de la solitude, ce qui transparait d'ailleurs sous forme de questions autour desquelles tourne en permanence toute son œuvre.

Dans les années 1970, dans l'un des nombreux spicilèges où il rassemble et organise avec soin ses photographies et ses collages, Heath note les noms et la provenance de quelques-uns de ses amis, réunis à l'occasion d'une soirée. Lui qui n'a jamais connu ses parents note alors, non sans humour, n'être pour sa part qu'« un juif errant ».

Projections

Dans le second versant de son œuvre, c'est-à-dire au moment où il en vient à se passionner pour les formats Polaroid et les autoportraits réalisés à partir de photomaton, Heath se projette volontiers dans des mises en scène où sa tête, dans des poses étudiées, remplace tout aussi bien celle d'un singe que d'un Rembrandt.

La conservatrice Andrea Kunard, qui a pu voir de près certains carnets personnels de Heath, estime qu'il est tout à fait passionné par la poésie en particulier et par la littérature en général, sans pour autant être lui-même, ni de près ni de loin, un écrivain. Il va en tout cas créer, à compter de la fin des années 1960, des projections de ses photographies, accompagnées de musique et de textes, ce qui témoigne, bien entendu, de l'engouement de toute une époque pour l'audiovisuel. Quoi qu'on en dise, un artiste n'échappe pas plus que quiconque à son époque.

Le Musée des beaux-arts a repris une de ses réalisations, présentée aux visiteurs deux fois par heure.

Recadrer son regard

De grands photographes, à l'exemple dominant d'Henri Cartier-Bresson, estiment qu'une image saisie par un appareil photo ne doit pas être recadrée. À condition de respecter cette directive, véritable credo de cette école, l'impression en chambre noire peut facilement être déléguée à des tiers.

Dave Heath adoptera, pour un bref moment, cette approche, en se limitant de surcroît, comme Cartier-Bresson, à n'employer qu'un objectif de 50 mm, réputé pour être la focale la plus semblable au champ de vision humain.

Mais Heath va vite déchanter devant cette orthodoxie et concevoir que sa vision du monde n'a en aucune façon à être bridée par des considérations qui sont, tout bien considéré, extérieures à sa sensibilité. Pour Heath, un photographe n'est pas seulement capable de combiner dans une image le sens, le style, le sujet et un moment particulier ; il doit aussi pouvoir condenser ses sentiments du monde jusque dans la réalisation de son impression.

Pour communiquer au mieux la tension qu'il fait porter par ses images, le photographe doit donc s'investir dans leur réalisation jusqu'au bout, quitte à s'enfermer pendant des jours dans une chambre noire pour équilibrer les noirs, ajouter de l'éclat aux blancs et voir à traduire dans des tonalités infinies de gris l'architecture de la composition, sans hésiter à recadrer l'image au besoin.

Devant le rendu exceptionnel des images de Heath, on perçoit d'emblée l'influence décisive qu'eut sur lui Eugene Smith. Dans l'immédiat après-guerre, aux États-Unis, Smith apparaît comme un très grand maître. Il est l'archétype du photographe qui consacre une large part de son temps à transmettre sa vision de la réalité en retravaillant jusqu'à l'obsession les nuances d'une image. À l'heure où la photographie numérique n'était pas même encore germe d'un rêve, Smith s'astreignait à de complexes manipulations physiques, à grand renfort de produits chimiques.

Maître de la chambre noire

Comme chez Heath, la densité des noirs de ses photos apparaît comme le miroir fidèle d'une perception de la condition humaine empreinte à la fois de mélancolie et d'humanisme. Au temps où il crée de multiples maquettes de livres, Heath passe des jours entiers à travailler. Il se nourrit, dira-t-il, de repas surgelés afin de gagner du temps. Avant même d'avoir trente ans, Heath était déjà considéré comme un grand maître de la chambre noire, c'est-à-dire comme un magicien des savoirs associés à la manipulation des sels d'argent.

A Dialogue with Solitude, le livre le plus célèbre de Heath, est dédié à Eugene Smith. Il est accompagné d'une présentation de Robert Frank. Ce sont les planches de ce livre qui constituent le cœur de l'exposition du musée fédéral, où l'on voit par ailleurs comment le sens graphique du photographe se déploie en divers projets de maquette.

Dave Heath ne reviendra à la photographie qu'après une longue pause, à la fin de sa vie, utilisant désormais un téléobjectif dans les rues de New York, dans cette période troublée qui suit le drame du 11 septembre 2001.

La faible profondeur de champ de ces images, conjuguée avec l'écrasement des perspectives propre à l'usage du zoom, rappelle quelque peu ses photographies de rue des années 1960. Mais il y a là tout de même quelque chose de très différent, comme si la couleur saturée du numérique n'était pas la sienne et lui glissait des mains, tel du sable.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.